

Lettre Ouverte à l'attention de Mme A. RIGARD et M. J. COUDERC

Directrice des Ressources Humaines et Directeur de **Framatome Tubes Nucléaires Montbard**

Madame, Monsieur,

Dans un constant souci d'amélioration du « pacte social et du pouvoir d'achat » des salariés de **Framatome Montbard**, il est important pour la **CFDT** de faire un point sur les besoins de l'entreprise pour le second semestre 2022.

En effet, il est primordial pour notre site de maintenir les compétences, d'intégrer de nouveaux talents, de valoriser l'expérience des salariés tout en tenant compte des effets de l'inflation afin de maintenir le pouvoir d'achat et la qualité de vie des salariés.

Nous sommes bien conscients que la récente fusion-absorption de notre usine au sein de **Framatome** va permettre aux salariés de disposer de nouvelles garanties sociales grâce aux accords centraux.

Toutefois, il est primordial pour la **CFDT** de **Montbard** de renouer, au-delà des accords passerelles, avec des négociations locales actives.

La CFDT Framatome Montbard vous demande donc d'ouvrir une négociation d'un accord de méthode afin d'acter d'un calendrier associé aux sujets à traiter :

- **Indemnité d'éloignement** : Aujourd'hui, les frais liés aux transports explosent, les frais d'autoroute et de carburant ne cessent d'augmenter et cela impacte fortement le pouvoir d'achat des salariés.

Nous attirons votre attention sur les dispositions existantes au sein d'autres établissements de **Framatome** qui sont très largement mieux-disantes. La **CFDT** demande donc la revalorisation des montants de cette indemnité et son élargissement à toutes les catégories socioprofessionnelles.

GPEC, Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences : Depuis le début d'année, le sujet est évoqué pour sécuriser le salaire et les compétences des salariés. Cette négociation devra être socialement acceptable et permettra d'anticiper l'avenir de notre site, de donner de meilleures perspectives de carrière et de développement aux salariés et permettre de mettre en place une réelle grille de salaire. Cet accord devra également intégrer un volet relatif à la pénibilité, afin d'améliorer la prise en compte de cette composante très prégnante dans certains de nos métiers.

La cartographie des métiers devra être améliorée notamment pour donner une visibilité sur les filières **CND** et traitement thermique.

Le chantier est vaste, nous le savons, cela nécessitera du temps. Avec les nouvelles évolutions à venir en lien avec la convention collective nationale et le récent accord central Framatome, une réunion de calage préalable nous semble primordiale.

Notre accord actuel arrive prochainement à échéance, nous disposons donc d'une base solide. Toutefois, la **CFDT** souhaite faire évoluer les primes biseaux et de polyvalence et introduire une reconnaissance des spécialistes et des sachants techniques.

- **Tickets restaurant** : Au sein de la BU Fuel, tous les établissements n'ayant pas de restaurant d'entreprise bénéficient de tickets restaurant. Dans une démarche égalitaire, la **CFDT** demande la mise en place de tickets restaurant pour tous les salariés avec une répartition des coûts à 60% employeur et 40% salarié.

- **Astreintes :** Nous constatons que l'accord actuel ne couvre pas l'ensemble des salariés, ces dispositions doivent être mises à jour en garantissant le strict volontariat. De plus, les mesures de dédommagement liées aux astreintes doivent être améliorées afin de tenir compte de l'inflation.
- **Heures supplémentaires :** Avec le passage au logiciel de gestion des temps **Framatome** « Prottime », nous constatons que le mode de calcul des heures supplémentaires pénalise les salariés. La CFDT demande à revoir cette règle le plus rapidement possible.
- **Mesures complémentaires salariales :** Au périmètre central **Framatome**, suite aux discussions avec les Organisations Syndicales, la Direction Générale a mis en place des mesures pour compenser les effets de l'inflation. A savoir :
 - **50€ bruts mensuels** pour les salariés à temps plein dont le salaire de base brut mensuel est inférieur ou égal à 2 692€ bruts mensuels.
 - **45€ bruts mensuels** pour les salariés à temps plein dont le salaire de base brut mensuel est compris entre 2 693€ et 7 692€ bruts mensuels.
 - **Le versement d'une prime exceptionnelle de 400 € bruts** sera effectué sur paie de septembre 2022. Cette prime sera versée pour tous les salariés sous contrat CDI, CDD et Alternants, présents à l'effectif au 1er septembre 2022.

La **CFDT** demande l'application identique de ces mesures afin de redonner du pouvoir d'achat aux salariés.

Comme vous pouvez le constater, le calendrier social va être chargé et l'ensemble de ces sujets doit être traité avant notre intégration en tant qu'établissement de **Framatome**. La **CFDT**, dans une démarche de négociations et de discussions constructives, vous demande de planifier une première réunion de négociation afin d'évoquer nos différentes demandes et d'acter les thèmes dans un accord de méthode.

Nous sommes convaincus de la légitimité de nos demandes, elles ont été construites dans l'intérêt des salariés de **Framatome Montbard**.

La **CFDT** défendra les intérêts collectifs et ce quelle que soit les catégories de salariés par tous les moyens à sa disposition.

Dans l'attente d'un retour de votre part, recevez, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

Pour la **CFDT Tubes Nucléaires Montbard**

Lionel DEMASSEY,
Délégué Syndical CFDT.